



Madame, Monsieur

Montcherand, le 27 août 2025

N./réf 59-25

Attestation de bonne conduite / acte de mœurs

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Montcherand a pris la décision de ne plus émettre d'attestation de bonne conduite ni d'acte de mœurs. Cette décision est effective depuis le 25 août 2025.

En effet, elle a constaté la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur le territoire communal puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements le plus souvent très partiels. Un tel document n'avait dès lors de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En espérant vous avoir utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire

Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo

